PUBLIÉ LE 04/02/2022

Décision n° 2021-353 du 20/12/2021 - Renouvellement des nomination des membres du Comité de direction du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EPI-PHARE

La Directrice générale de l'ANSM et le Directeur général de la CNAM ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1et suivants ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.221-1 à L.221-5 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE du 20 décembre 2018 et son avenant n° 1 du 20 décembre 2021 ;

Vu la décision n° 2018-291 du 20 décembre 2018 portant nomination des membres du Comité de direction du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE ;

DÉCIDENT

Article 1er : Monsieur ZUREIK (Mahmoud), Directeur du GIS EPI-PHARE, Madame DRAY-SPIRA (Rosemary) et Monsieur WEILL (Alain), Adjoints au Directeur, sont renouvelés dans leurs fonctions.

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et la Caisse nationale d'assurance maladie.

Fait le 20 décembre 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice Générale ANSM

Thomas FATÔME
Directeur Général CNAM